« Accueillir un enfant c'est un engagement personnel mais aussi familial »

«La formation est indissociable du métier c'est un vrai travail en équipe!»

SI VOUS SOUHAITEZ AVOIR DAVANTAGE D'INFORMATIONS SUR LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL.

CONNAÎTRE LES DATES DES RÉUNIONS D'INFORMATION, OU ENGAGER LA PROCÉDURE POUR DEVENIR FAMILLE D'ACCUEIL

> **APPELEZ LE** 03 87 37 58 48 ASSISTANTFAMILIAL@MOSELLE.FR



DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE 1 rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 METZ CEDEX 1

DEVENEZ D'ACCUEIL

un métier au service De La PROTECTION **Des enfants**





LE DÉPARTEMENT RECRUTE **DES ASSISTANTS FAMILIAUX**





La protection de l'enfance est au cœur des priorités du Département de la Moselle.

Le Département recrute des assistants familiaux pour accueillir des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

ASSISTANT FAMILIAL: UN VRAI MÉTIER!

L'assistant familial accueille à son domicile, moyennant rémunération de 1 à 3 enfants mineurs ou jeunes majeurs jusqu'à 21 ans, de jour comme de nuit pour une durée plus ou moins longue.

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération de l'assistant familial dépend du SMIC, du type d'accueil (continu ou intermittent) et des évolutions réglementaires.
Elle comprend un salaire de base :

152 h de SMIC par enfant en accueil continu +75 h par enfant supplémentaire ainsi qu'une majoration d'ancienneté versée mensuellement.
S'ajoutent également des indemnités d'entretien, d'habillement, ainsi que des prestations liées aux besoins de l'enfant.

Les assistants familiaux bénéficient de 35 jours de congés annuels.

La mission principale de l'assistant familial est de concourir au bienêtre de l'enfant. à sa santé, à son éducation, à son épanouissement et favoriser son autonomie dans un cadre familial stable et sécurisant. Dans le cadre du Projet Pour l'Enfant, l'assistant familial collabore avec les services dans le respect de l'exercice de l'autorité

QUI PEUT ÊTRE ASSISTANT FAMILIAL?

Un adulte, homme ou femme, seul ou en couple, avec ou sans enfant, vivant en maison ou en appartement.

Avec ou sans diplôme, en reclassement professionnel, sans emploi, salarié à temps partiel (sous certaines conditions) ou jeune retraité... les assistants familiaux ont des profils très variés.

L'assistant familial doit être titulaire du permis de conduire, posséder un véhicule et une chambre disponible pour l'accueil.

Vous êtes motivé, disponible, patient, à l'écoute.. et souhaitez exercer la profession d'assistant familial, il faut au préalable obtenir un agrément délivré par le Président du Département de la Moselle.

LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT

Vous êtes invité à une réunion d'informations avec des professionnels pour échanger sur le métier avant de candidater.

Vous devrez remplir et retourner une demande d'agrément. Le service de PMI se rendra à votre domicile pour vérifier les conditions d'accueil.

Après l'obtention de l'agrément, adressez votre candidature et le dossier à renseigner au Département de la Moselle - Aide Sociale à l'Enfance, Votre candidature fera l'objet d'une étude approfondie avec plusieurs entretiens avec différents professionnels.

Si votre candidature est retenue, vous signerez un contrat de travail avec le Département de la Moselle.

parentale.

UN TRAVAIL EN ÉQUIPE

L'assistant familial est intégré à un service et travaille en équipe en lien étroit avec les professionnels du Département (éducateurs spécialisés, assistants sociaux, puéricultrices, psychologues...) chargés du suivi des enfants

LA FORMATION OBLIGATOIRE

Une formation spécifique en cours d'emploi de 300 heures sur 2 ans est prise en charge par le Département. Cette formation permet d'accéder à un diplôme d'état d'assistant familial (DEAF).

